



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

Commune de SAINT-AUGUSTIN

Commande publique – Marchés publics de faible valeur

**DECISION DU MAIRE N°2022-054**

**Création d'un espace santé pluridisciplinaire – Missions S.P.S. et contrôle technique**

Le maire de Saint-Augustin,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2022-036 relative à l'attribution des lots du marché de travaux pour la création d'un espace de santé pluridisciplinaire,

Vu la nécessité de prévoir une mission de coordination sécurité et protection de la santé,

Vu la nécessité de prévoir une mission de contrôle technique

Vu la consultation pour ce faire des sociétés :

- QUALICONSULT établie à PERIGNY
- VIGEIS établie à SAINTES
- BUREAU VERITAS établie à PERIGNY
- DEKRA établie à POITIERS

DECIDE de retenir pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé durant les travaux de création d'un espace santé pluridisciplinaire :

- la société VIGEIS établie Résidence Pierre Loti – 76 cours Lemercier pour un montant hors taxe s'élevant à 2 230.00 €.

DECIDE de retenir pour la mission de contrôle technique durant les travaux de création d'un espace santé pluridisciplinaire :

- la société DEKRA établie 211 avenue de Paris à POITIERS pour un montant hors taxe s'élevant à 3 150.00 € selon le détail suivant :
  - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables (L)
  - Solidité des existants (LE)
  - Sécurité des personnes dans les ERP et les IGH (SEI)
  - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND)
  - Vérification après travaux soumis à permis de construire ou autorisation de travaux et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées (ATTAXES)

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Publication du

20.06.22

Fait à ST AUGUSTIN, 20/06/2022

Le Maire,

Le Maire,

Gwennaëlle DOHIN-PROST

Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20220620-2022\_054DEC

Reçu le 20.06.22